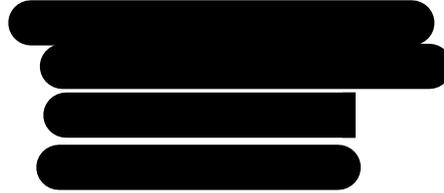


12-12-1985



29/6/85



Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

n° 16.263/II/PD



Objet : Services spéciaux RTP. Prévisions météo en langue allemande.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'une enquête a été effectuée par la Commission permanente de Contrôle linguistique à la requête du membre d'expression allemande, à propos du fait que le service spécial "Prévisions météo" de la Régie des Télégraphes et des Téléphones n'est pas disponible en langue allemande.

L'Institut royal météorologique, par lettre n° D.24 du 23 janvier 1984, a fait valoir que, ne disposant pas de personnel d'expression allemande, il lui était impossible d'assurer dans cette langue un service de prévisions sur répondeur automatique R.T.T. à partir des installations d'Uccle. L'I.R.M. signalait également que le bulletin météorologique est communiqué chaque jour par téléphone en français ou en néerlandais, au "Belgisches Rundfunk - und Fernsehzentrum" d'Eupen qui en assure la traduction en allemand pour ses émissions.

Par correspondance n° FM/lh/93/85 du 19 mars 1985, ce dernier service s'est engagé officiellement à autoriser la R.T.T. à enregistrer son communiqué météo - réduit mais comportant les éléments essentiels - pour les besoins de son répondeur automatique.

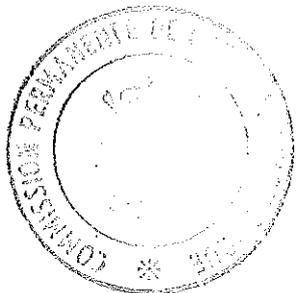
./.

Il apparaît ainsi à la CPCL que les obstacles, auxquels la RTT déclarait se heurter, pourraient être levés.

En application de l'article 42, § 1er, des LLC, la CPCL a estimé, au cours de sa réunion du 20 juin 1985, que les ressortissants de langue allemande doivent pouvoir disposer du service spécial "Prévisions météo" de la R.T.T. dans leur langue et suggère, en conséquence, aux autorités intéressées de prendre les dispositions requises.

La CPCL souhaite être tenue informée de la suite réservée au présent avis, dont copie est transmise au plaignant, à Madame le Secrétaire d'Etat aux P.T.T. et au directeur du "Belgisches Rundfunk - und Fernsehzentrum".

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Le Président,
